

ANALYSE COMPARATIVE DES AXES DE DÉVELOPPEMENT
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
DANS QUELQUES PAYS DE L'OCDE

(AUSTRALIE, FINLANDE, IRLANDE, MASSACHUSETTS)

P r e m i è r e p a r t i e

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
SEPTEMBRE 2002

Table des matières

A U S T R A L I E _____	1
1. Identification des organismes _____	1
2. Description des principaux programmes et politiques _____	2
3. Typologie des politiques et positionnement des pays selon les axes de développement _____	3
4. Personne-ressource _____	4
5. Sources _____	4
F I N L A N D E _____	5
1. Identification des organismes _____	5
2. Description des principaux programmes et politiques _____	6
3. Typologie des politiques et positionnement des pays selon les axes de développement _____	7
4. Personne-ressource _____	8
5. Sources _____	8
I R L A N D E _____	9
1. Identification des organismes _____	9
2. Description des principaux programmes et politiques _____	10
3. Typologie des politiques et positionnement des pays selon les axes de développement _____	12
4. Personne-ressource _____	12
5. Sources _____	12
M A S S A C H U S E T T S _____	13
1. Identification des organismes _____	13
2. Description des principaux programmes et politiques _____	15
3. Typologie des politiques et positionnement des pays selon les axes de développement _____	17
4. Personne-ressource _____	18
5. Sources _____	18

A V A N T - P R O P O S

À la demande du ministère de l'Industrie et du Commerce, L'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP a conduit une étude comparative sur le développement des TIC associées aux axes d'intervention des organismes de ce secteur dans différentes administrations publiques de l'OCDE. Les administrations retenues étaient l'Australie, la Finlande, l'Irlande et le Massachusetts.

Plus précisément, L'Observatoire devait :

- Décrire les organismes administratifs responsables;
- Décrire les politiques qui ont fonctionné et leur impact lorsque possible;
- Identifier et faire une synthèse comparative et descriptive de la typologie des politiques en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) selon les axes de développement suivants : développement de l'offre, diffusion des TIC, réglementation/privatisation, recherche et développement (R-D) en TIC;
- Classifier les pays selon la prépondérance des axes de développement.

Le rapport est constitué de quatre fiches synthèses (une par administration) présentant l'information sur chacun des thèmes du mandat. Un tableau synthèse comparatif des principales caractéristiques des programmes étudiés complète les fiches individuelles. De plus, un cahier et un cédérom contenant les documents les plus significatifs accompagnent le présent rapport.

Le rapport a été réalisé sous la supervision de monsieur Jacques Auger, coordonnateur à la recherche commanditée et de monsieur Nicolas Charest, coordonnateur à la veille à l'Observatoire de l'administration publique. Ont participé à la recherche, mesdames Marie-Noëlle Perron et Mireille Chartrand, assistantes de recherche. La mise en page finale du document a été réalisée par madame Danyelle Landry.

A U S T R A L I E

Profil institutionnel et politique

Le Commonwealth de l'Australie est une monarchie parlementaire de type fédéral. Le chef d'État est la souveraine du Royaume-Uni, représentée par un Gouverneur général. Ce dernier nomme un premier ministre lequel, avec les ministres, est responsable devant le Parlement.

Le pouvoir législatif est partagé entre la Chambre des représentants (148 membres) et le Sénat (76 membres). Les députés sont élus pour trois ans alors que les sénateurs sont élus selon un scrutin proportionnel pour trois ans (dans le cas des territoires) ou six ans (dans le cas des États).

L'Australie compte six États et trois territoires. Chaque État est régi par un Gouverneur et dispose de son propre système législatif, judiciaire et exécutif. À l'exception de l'État du Queensland, tous les États comptent une Chambre haute et une Chambre basse. L'administration des États est assumée par un Premier ministre et celle des territoires par un ministre en chef.

Source : En col. *The International Directory of Government*, 3rd ed., Europa Publications Ltd, London, United Kingdom, 1998.

1. IDENTIFICATION DES ORGANISMES

Le ministère des Finances est l'organisme principal chargé de coordonner le développement des TIC au sein de l'État. Il assure cette fonction en présidant le Comité directeur d'échange d'information (IESC), comité interministériel promouvant l'utilisation efficiente et efficace des TIC dans l'ensemble de l'administration publique conformément aux principes approuvés par le gouvernement. Au sein même de l'administration publique, le ministère des services administratifs élabore les lignes directrices concernant les achats fédéraux et le ministère de l'Industrie, de la Technologie et du Commerce assure la liaison avec les entreprises tout en évaluant les progrès techniques. Ce dernier doit également dicter les lignes directrices et publier des bulletins d'information sur des questions liées aux TIC.

Le National Office for the Information Economy (NOIE) créé en 1997 aide le gouvernement australien à développer et à coordonner les politiques en matière de commerce électronique,

de service en ligne et d'accès à Internet. Cet office possède une agence exécutive (Government Online) responsable de donner des conseils au gouvernement concernant le développement et la coordination de la société d'information notamment en ce qui a trait aux impacts de l'utilisation des TIC sur l'économie, les besoins qu'exige les services en ligne dont le commerce électronique, l'utilisation des TIC par les entreprises et le gouvernement. Il prodigue aussi des conseils au gouvernement quant à la cohérence de ses politiques relatives à la société de l'information et aux règles de la communauté internationale. De plus, cet office est responsable de la promotion de la société de l'information.

Un comité interministériel a également été créé afin de superviser cet effort, et notamment de définir pour les administrations un schéma directeur d'utilisation des TIC. Ce comité est présidé par le ministre des Communications, de la Technologie de l'Information et des Arts, où siègent également le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, le ministre de l'Industrie, de

la Science et de la Technologie, le ministre des Finances, le ministre du Trésor et le ministre de la Justice.

Plusieurs organismes s'occupent du domaine des TIC en Australie. Toutefois, le ministère des Finances est l'organe principal en charge du développement des politiques associées aux TIC; il s'occupe principalement des politiques et des programmes au sein du gouvernement. Quant à eux, le NOIE et le comité interministériel assurent la liaison et coordonnent les activités des organismes ayant des politiques et des programmes TIC.

2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX PROGRAMMES ET POLITIQUES

D'après les principaux programmes et politiques répertoriés, les champs d'intervention du gouvernement australien sont tout particulièrement associés aux programmes de R-D. Cependant, l'Australie cherche également à stimuler l'utilisation d'Internet et à améliorer le réseau des télécommunications afin de réduire les disparités entre les milieux ruraux et urbains. Le gouvernement australien met aussi l'emphase sur l'utilisation d'Internet chez les jeunes et sur la capacité d'innovation des entreprises australiennes par la mise en place de partenariats entre le public et le privé. Quant aux politiques de réglementation – privatisation, elles sont peu nombreuses et concernent uniquement le domaine des télécommunications.

► Développement de l'offre (produits et services)

L'effort va tout particulièrement aux milieux éloignés et aux écoles. Les principaux programmes inventoriés sont :

- Chèques-éducation : le ministère de l'Éducation donne 500 \$ par an pendant quatre ans aux personnes de plus de 45 ans qui dépendent des services d'aide social et aux jeunes qui souhaitent compléter leur formation pour travailler dans les industries de pointe;

- Local Government Fund : appui aux gouvernements locaux afin d'améliorer les services de télécommunication dans leur communauté, 45 millions \$;
- Remote and Isolated Islands Fund : aide accordé pour les besoins en télécommunications des communautés isolées, 20 millions \$;
- Mobile Phone Coverage on Highways : programme d'expansion pour l'utilisation des téléphones cellulaires, 25 millions \$;
- Launceston Broadband Project : programme pour développer les TIC en Tasmanie, 15 millions \$ sur cinq ans.

► Diffusion des TIC (faciliter l'accès aux TIC)

Des politiques de diffusion sont adoptées afin de supporter tout particulièrement les régions rurales et le secteur de l'éducation. Les principaux programmes inventoriés sont :

- Internet Access Fund : fonds pour stimuler l'utilisation d'Internet, 36 millions \$;
- Education Network Australia (EdNA) (ministère de l'Éducation) : réseau national de coopération et de collaboration entre les secteurs de l'éducation et de la formation continue;
- Building Additional Rural Networks : appui aux régions rurales pour l'introduction et l'innovation des nouvelles technologies, 70 millions \$.

► Réglementation/privatisation

Le programme identifié est Networking the Nation qui est un réseau national de télécommunications développé dans le but de réduire les disparités entre les milieux ruraux et urbains, 250 millions \$.

► Recherche et développement (innovation)

Les politiques de recherche et d'innovation sont presque uniquement réservées aux organismes publics de recherche notamment les centres de recherche en coopération (CRC). Le gouvernement administre un programme spécifique de support au développement des CRC. Depuis 1990, ce programme est à l'origine de 60 centres scientifiques et technologiques pluridisciplinaires qui rassemblent des équipes de recherche intégrées travaillant dans des établissements publics et des utilisateurs de leurs travaux.

Les CRC s'apparentent à une petite entreprise et s'appuie sur trois activités principales : la recherche, l'enseignement et la formation. Les CRC fonctionnent tout particulièrement à partir d'accord contractuel entre les participants et les pouvoirs publics, ce qui permet à tous les partenaires de s'entendre sur des engagements mutuels en matière de R-D. Étant donné la capacité limitée des entreprises nationales en matière de R-D et le nombre limité de débouchés pour les applications technologiques, les CRC, afin d'accroître la rentabilité économique de la recherche, ont noué des contacts avec des multinationales et des entreprises ayant leurs sièges sociaux à l'étranger. De plus, ils ont multiplié les partenariats entre le public et le privé dans le but de renforcer la collaboration à long terme entre les organisations de recherche publiques et les entreprises industrielles de façon à accroître la capacité d'innovation des entreprises australiennes et d'en multiplier les effets à travers l'ensemble de l'économie. Le budget des CRC est financé de 16 % à 49 % par le programme lui-même, tandis que les partenaires publics et privés apportent les contributions complémentaires (financières et en nature). Les participants fournissent l'essentiel de l'infrastructure matérielle. Le gouvernement accorde une grande autonomie aux CRC en matière de planification et de gestion.

Dans le domaine des TIC, le gouvernement fait des efforts pour multiplier et vendre des brevets. Les principaux programmes inventoriés sont :

- Building Strengths : améliore la compétitivité des industries australiennes en matière d'information, 158 millions \$ sur cinq ans;
- Développement de produits : forme d'aide aux gouvernements locaux et aux régions éloignées, pour favoriser l'exploitation et la commercialisation des TIC développées en Australie.
- Testing, Trialing and Conformance Grants : aide aux industries qui désirent exporter à l'étranger, 1,2 million \$.

Il est aussi intéressant de remarquer que les CRC qui développent différents produits associés aux TIC ont opté pour l'octroi de licences plutôt que la vente de technologies aux entreprises.

► Impacts

Les principaux impacts sont :

- L'industrie des TIC en Australie est évaluée à 60 milliards \$ et a progressé à un taux annuel de 12 % au cours des cinq dernières années;
- 11 millions d'abonnés au téléphone cellulaire, soit un taux de pénétration de 57 %;
- 65 % de la population âgée de 16 ans et plus a accès à Internet;
- 46 % de la population a accès à Internet au foyer;
- 77 % des entreprises en 2000 sont branchées;
- L'Australie importe 13 milliards \$ de produits et services en TIC.

3. TYPOLOGIE DES POLITIQUES ET POSITIONNEMENT DES PAYS SELON LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

(Développement de l'offre, diffusion des TIC, réglementation/privatisation, R-D en TIC)

L'analyse des axes de développement montre que l'Australie consacre une part importante de son budget aux politiques de recherche et de développement des TIC. Les Centres de recherche, qui impliquent une collaboration entre les secteurs privés et publics, occupent une place prépondérante dans le développement des TIC. L'Australie consacre également une bonne partie de son budget aux programmes de développement de l'offre qui s'adressent en majorité aux milieux éloignés et aux écoles. Pour ce qui est des programmes de diffusion, ils sont peut être peu nombreux, mais ils ont généré des impacts considérables. Quant aux politiques de réglementation/privatisation, on en retrouve une seule et elle se limite au secteur des télécommunications cependant, cette politique a permis un taux de pénétration de 57 %.

4. PERSONNES-RESSOURCES

Dr Janet Pagan
Manager, Strategic Policy and Analysis
National Office for the Information Economy
GPO Box 390 Canberra ACT 2601
Téléphone : [61] 02 6271 1773
Télécopieur : [61] 02 6271 1780
Courriel : janet.pagan@noie.gov.au

Mme Sasha Grebe
Senator Alston's Office
Department for Communication, Information Technology and the Arts
Téléphone : [61] 02 6277 7480
ou [61] 0409 445 246
Courriel : sasha.grebe@dcita.gov.au

5. SOURCES

AUSTRALIE, Ausindustry (Page consultée en juin 2002). *Site de l'Ausindustry*, [en ligne], <http://www.ausindustry.gov.au/>
AUSTRALIE, Austrade (Page consultée en juin 2002). *Site de l'Austrade*, [en ligne], <http://www.austrade.gov.au/>

AUSTRALIE, Department for Communication, Information Technology and the Arts (Page consultée en juin 2002). *Site du Department for Communication, Information Technology and the Arts*, [en ligne], <http://www.dcita.gov.au/>

AUSTRALIE, Department of Finance (Page consultée en juin 2002). *Site du Department of Finance*, [en ligne], <http://www.finance.gov.au/>

AUSTRALIE, gouvernement de l'Australie (Page consultée en juin 2002). *Site du gouvernement de l'Australie*, [en ligne], <http://www.fed.gov.au/>

AUSTRALIE, ministère de l'Industrie, du Tourisme et des Ressources (Page consultée en juin 2002). *Site du ministère de l'Industrie, du Tourisme et des Ressources*, [en ligne], <http://www.industry.gov.au/>

AUSTRALIE, Oonline Australia (Page consultée en juin 2002). *Site du Oonline Australia*, [en ligne], <http://www.onlineaustralia.net.au/>

OCDE. *Perspective de la science, de la technologie et de l'industrie*, Paris, OCDE, 2001, 137 p.

OCDE. *Gérer les systèmes nationaux d'innovation*, Paris, OCDE, 1999, 118 p.

FINLANDE

PROFIL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION

La république de Finlande est une république unitaire avec un régime parlementaire.

Le chef d'État est le président. Ce dernier possède le pouvoir exécutif suprême et est élu pour un mandat de six ans par un scrutin populaire direct. Le président nomme un conseil d'État (Council of the State), dirigé par un premier ministre qui est responsable des actes de l'État envers le parlement. Le président est le chef suprême des forces armées de Finlande.

Le pouvoir exécutif est exercé par le parlement, conjointement avec le président. Le parlement compte 200 membres élus par suffrage universel pour un mandat de quatre ans, selon un système de scrutin proportionnel. Le président ainsi que le parlement ont le droit d'entreprendre des démarches législatives. Les lois sont soumises à l'examen du président, qui possède un droit de veto.

La Finlande est divisée en douze provinces. Chacune d'entre elles est administrée par un gouverneur désigné. Les provinces sont divisées en 452 municipalités. Ces dernières sont administrées par un conseil dont les membres sont élus par suffrage universel.

Source: En col. *The International Directory of Government*, 3rd, ed., Europa Publication Ltd, London, United Kingdom, 1998.

1. IDENTIFICATION DES ORGANISMES

Les politiques des TIC et les projets de développement de la société d'information relèvent du Ministry of Trade and Industry. Le Technology Department de ce ministère a la responsabilité de la rédaction des politiques de technologies et d'innovation, du financement de la recherche, du développement, de la promotion de l'utilisation des technologies et de la coordination des activités d'utilisation des technologies finlandaises avec d'autres pays. Quant au domaine de la télécommunication, il relève du Ministry of Transport and Communications. Au sein de ce ministère, on retrouve une administration générale, la Finnish Communications Regulatory Authority (FICORA) qui a la responsabilité de faire la promotion du développement de la société de l'information. FICORA doit également s'assurer de l'efficacité et de l'efficience du marché des

communications en plus de voir à la qualité de l'accès aux services publics. La coordination entre les organismes responsables des technologies de l'information et ceux responsables des communications est assurée par le bureau du premier ministre.

Il existe également le Science and Technology Policy Council formé notamment du ministre de l'Éducation et de la Science, du ministre du Commerce et de l'Industrie et du ministre des Finances. Il inclut également des membres de l'Academy of Finland, du Technology Development Centre and Industry et il est présidé par le premier ministre. Ce conseil assiste le gouvernement et les ministères en matière de science et de technologie en étant responsable de la stratégie de développement des politiques en ce domaine et de la coordination de ces dernières avec le système d'innovation national.

2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX PROGRAMMES ET POLITIQUES

Le gouvernement de la Finlande s'est donné comme objectif de créer une véritable culture des TIC. Les politiques et les programmes finlandais s'adressent tout particulièrement aux jeunes et aux entreprises. Le gouvernement cherche à encourager l'initiative des entreprises dans le domaine des TIC et à développer des professionnels capables de travailler à la mise en place de la société de l'information. Le gouvernement consacre des efforts considérables à l'intégration du milieu de l'éducation et du milieu du travail qu'il croit garant du véritable avenir de la société de l'information. Quant au financement, la majorité des ministères offre des programmes de tout genre et plusieurs de ces derniers proviennent des fonds structurels de l'Union européenne en fonction des objectifs de développement auxquels la Finlande est éligible.

► Développement de l'offre (produits et services)

Le gouvernement finlandais veut développer un partenariat entre le secteur public de la recherche et les entreprises privées. Il met à la disposition des entreprises un fonds d'investissement pour permettre le développement de produits en TIC.

Les principaux programmes inventoriés sont :

- Le programme des centres d'excellence vise à développer la coopération entre les centres de recherche et les entreprises locales;
- Le programme SPINNO encourage le partenariat entre les instituts de recherche, les centres de recherche technique, les administrations publiques et les entreprises.

► Diffusion des TIC (faciliter l'accès aux TIC)

Le gouvernement accorde une place importante à la promotion et à la diffusion du savoir en TIC des entreprises privées.

Les principaux programmes inventoriés sont :

- Des programmes sur : la promotion de la performance en innovation; l'émergence des connaissances technologiques; la compétitivité et la productivité des compagnies, ex. : le projet INNOSUOMI (Innofinland) mis en place en 1994 pour faire la promotion des activités d'innovation;
- Programmes de promotion des activités basées sur l'expertise et l'application technologiques de hauts niveaux pour l'implantation de parcs scientifiques et de centres technologiques dans les villes universitaires et dans les régions en expansion.

► Réglementation/privatisation

Une seule politique a été identifiée à ce secteur, soit la politique de libre concurrence et déréglementation qui a été mise en place dès le début des années 1990. Elle a été encouragée et imposée par l'Union européenne en 1995.

► Recherche et développement (innovation)

Les programmes de R-D sont sous la responsabilité d'une agence gouvernementale. Il a été impossible de faire la liste de l'ensemble des programmes en R-D, cependant on constate qu'une part importante du budget de l'État est consacrée à la R-D.

Les principaux programmes inventoriés sont :

- Programme en R-D : il est financé à 40 % par le secteur public et à 30 % par le secteur privé pour un budget global de 3,7 milliards d'euros. Au niveau public, l'Agence nationale pour les technologies (TEKES) est le principal organisme de financement de la R-D;
- National Fund for R&D : favorise le développement de connaissances en TIC et l'augmentation de la compétitivité internationale et des interactions entre les intervenants;

- Une politique d'aide aux entreprises du secteur privé est développée afin d'assurer la compétitivité à l'échelle internationale, particulièrement sur le territoire de l'Union européenne.
 - SFINNO (base de données) : un ensemble d'information et de détails sur la nature, l'origine, le développement et la commercialisation de l'innovation technologique;
 - Programme d'évaluation du système d'innovation.
- La Finlande est le 1^{er} pays où des licences d'exploitation de réseau mobile de 3^e génération ont été accordées;
 - 72 % de la population possède un téléphone cellulaire;
 - La production industrielle des TIC atteint 69 000 millions \$, soit 13 % de la production industrielle totale de la Finlande;
 - 10,5 % de nouveaux étudiants en TIC en 1999;
 - 9 serveurs pour 100 habitants donnent accès à Internet;

► Impacts

Les principaux impacts sont :

- Le marché des télécommunications est parmi les plus libéralisés et développés au monde;
- Lors d'une enquête récente de l'International Data Corporations, la Finlande a été classée en 2^{ème} position parmi les nations s'acheminant vers une société de l'information;
- Le marché finlandais est caractérisé par un grand nombre d'intervenants. La concurrence a d'ailleurs eu un effet bénéfique sur le savoir-faire technologique et a accru la diversité des services offerts;
- La Finlande occupe la 1^{ère} place dans les pays de l'OCDE pour l'utilisation des TIC, avec un taux de pénétration de 60 % pour les ordinateurs personnels, les téléphones cellulaires et les raccordements à Internet.
- La Finlande figure parmi les cinq pays où les tarifs de télécommunications sont les moins élevés notamment les tarifs des téléphones cellulaires et de transmission de données.

- 75 % des transactions bancaires sont effectuées par voie électronique.

3. TYPOLOGIE DES POLITIQUES ET POSITIONNEMENT DES PAYS SELON LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

(Développement de l'offre, diffusion des TIC, réglementation/privatisation, R-D en TIC)

La libéralisation du marché des télécommunications et la politique de libre concurrence ont favorisé le développement de la société de l'information en Finlande. Pour le classement des politiques et programmes, on constate que le gouvernement a mis des efforts dans les quatre axes de développement. Le gouvernement accorde une place importante au développement de l'offre par le partenariat entre le secteur privé et le secteur public. Il a développé plusieurs programmes de financement qui sont mis à la disposition des entreprises privées pour faire la promotion de leurs produits et services en TIC. Ces programmes ont eu des impacts considérables puisque le savoir finlandais en TIC est reconnu. Quant à la R-D, elle accapare une part considérable du budget de l'État et le secteur de l'innovation technologique demeure un domaine des plus développés. On retrouve donc en Finlande une approche consolidée par le Ministry of Trade and Industry qui a mis en place des politiques et des programmes s'adressant particulièrement au

milieu de l'éducation et au secteur privé. Il faut noter que les politiques et les programmes s'insèrent de manière hybride dans les quatre axes de développement.

4. PERSONNE-RESSOURCE

Timo Kekkonen
Directeur général
Technology Department
Ministry of Trade and Industry
Téléphone : +358 9 160 63662
Courriel : Timo.kekkonen@ktm.vn.fi

5. SOURCES

FINLANDE, FICORA, (Page consultée en juillet 2002). *Site de FICORA*, [en ligne], <http://www.ficora.fi/>

FINLANDE, gouvernement de la Finlande (Page consultée en juillet 2002). *Site du gouvernement*, [en ligne], <http://www.vn.fi/>

FINLANDE, Ministry of Trade and Industry (Page consultée en juillet 2002). *Site du Ministry of Trade and Industry*, [en ligne], <http://www.ktm.fi/>

FINLANDE, Statistics Finland (Page consultée en juillet 2002). *Site du bureau de la statistique en Finlande*, [en ligne], <http://www.stat.fi/>

OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques (Page consultée en juillet 2002). *Site de l'OCDE*, [en ligne], <http://www.oecd.org>

IRLANDE

PROFIL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE

La république d'Irlande est une république unitaire avec un régime parlementaire.

Le chef d'État est le président élu pour un mandat de sept ans par un vote populaire direct. Le pouvoir exécutif est détenu par le Cabinet, dirigé par le premier ministre. Ce dernier est nommé par le président, suite à une recommandation formelle de la Chambre des représentants. Les membres du Cabinet sont nommés par le président après recommandation du premier ministre et approbation préalable de la Chambre des représentants. Le Cabinet est responsable des actes du gouvernement devant la chambre des représentants.

Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement national, qui comprend le président ainsi que les deux chambres. Le Sénat (*Seanad Eireann*) comprend 60 membres dont 11 sont nommés par le premier ministre et 49 sont indirectement élus. Les mandats des membres du Sénat sont de cinq ans. Le Sénat n'a pas de droit de veto envers les actions législatives du gouvernement. La Chambre des représentants comprend 166 membres élus pour cinq ans par un scrutin universel selon un mode de scrutin proportionnel mixte.

L'Irlande est divisée en 26 provinces (*Counties*). Chacune des provinces est administrée par un conseil élu. Les provinces sont séparées en deux catégories : provinces urbaines et rurales (*boroughs*).

Source: En col. *The International Directory of Government*, 3rd, ed., Europa Publication Ltd, London, United Kingdom, 1999.

1. IDENTIFICATION DES ORGANISMES

La responsabilité en matière de science et technologie en Irlande est sectorielle, chaque département du gouvernement est responsable de son dossier. Toutefois, il existe un Office de la Science et de la Technologie sous l'égide du Department of Enterprise, Trade and Employment. Cet office est responsable de coordonner les politiques, les règles et les programmes issus de l'Union Européenne. De plus, il existe un Inter-Departmental Committee on Science and Technology constitué de membres de différents ministères et présidé par le ministre de la Science, de la Technologie et du Commerce. Ce comité revoit à chaque année, les dépenses en science et technologie des différents départements en plus d'examiner les propositions de dépenses pour l'année suivante. Les propositions sont ensuite

présentées au Cabinet Committee on Science and Technology. Le gouvernement a également établi l'Irish Council for Science, Technology and Innovation (ISCTI) qui suggère des orientations pour les politiques en science et en technologie notamment celles concernant la R-D, l'éducation, la technologie en industrie, le financement de l'innovation, l'information du public en science et en technologie et les priorités du gouvernement en dépenses reliées à la science et à la technologie. L'avis de ce conseil a une influence considérable sur le travail de l'Inter-Departmental Committee.

Le budget de l'État irlandais pour la science et la technologie est divisé en cinq grands secteurs :

- Les activités scientifiques dans les secteurs de production tels l'agriculture, l'environnement, la marine, l'énergie, l'industrie et le transport;

- L'éducation et la santé par les activités d'enseignement et de formation dans les domaines de science et de technologie;
- Les services publics notamment l'accès aux services par Internet;
- Les activités économiques et sociales;
- La R-D est gérée directement par les ministères, les agences et les universités, c'est le secteur le moins développé en Irlande.

2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX PROGRAMMES ET POLITIQUES

► Développement de l'offre (produits et services)

Une importance particulière est accordée à la réduction des disparités entre les milieux ruraux et urbains. Des services en TIC ont été mis en place dans les milieux éloignés afin de leur fournir des services et des produits manquants ou déficients.

Le programme Telepromise a pour objectif de fournir les services manquants dans les zones rurales, ex : télé-achat initiée dans le cadre du programme Applications télématiques 1998, piloté par la Commission européenne.

Les institutions financières sont appelées à proposer une approche pour faciliter les paiements électroniques.

► Diffusion des TIC (faciliter l'accès aux TIC)

Le gouvernement irlandais met l'emphase sur la création de programmes qui ont pour but l'augmentation de l'utilisation d'Internet par les citoyens, mais aussi par les entreprises et les administrations publiques. D'ailleurs, ces dernières sont appelées à faciliter l'accès à leurs services par le biais des TIC. Le gouvernement cherche également à réduire les disparités entre les régions éloignées et les grands centres.

Les principaux programmes inventoriés sont :

- Department of Finance (CMOD) : il développe un plan pour encourager les services publics à utiliser les TIC. Par exemple en ce qui a trait à l'accès Internet, tous les départements et les agences doivent s'assurer du bon fonctionnement et de la mise à jour de leur site Internet. De plus, le Department of the Environment and Local Government assure l'accès à Internet dans l'ensemble des bibliothèques publiques et l'Information Society Commission a été invitée à faire l'évaluation de la possibilité et des avantages de donner une adresse électronique à tous les citoyens;
- Department of Social, Community and Family Affairs : il définit une stratégie de service social intégré pour les citoyens dans le but de faciliter l'accès aux services publics. Le Department of Health and Children and Social, Community and Family Affairs s'assure que cette stratégie est incorporée dans le plan de développement. Le Department of Enterprise, Trade and Employment voit à ce que des arrangements similaires soient mis en place pour faciliter l'accès aux services publics pour les entreprises;
- Ministère de l'Éducation : il fait la promotion et facilite l'utilisation des TIC dans les écoles. À cet effet, il a créé une unité de coordination des TIC au sein du ministère de l'Éducation et des Sciences.
- Department of Enterprise, Trade and Employment et le Department of Finance et l'Office of the Revenue Commissioners : ils font la promotion de l'Irlande dans les affaires internationales notamment en ce qui a trait au commerce électronique;
- Programme de régionalisation : il permet d'adapter les TIC aux besoins régionaux. Une Commission a été mise sur pied pour développer, dans le cadre d'un projet pilote, l'utilisation des TIC à Longford (région rurale).

► Réglementation/privatisation

Les politiques et programmes de déréglementation/privatisation se rapportent presque uniquement au marché des télécommunications (obligation de déréglementation provenant l'UE) et à la conformité de la législation irlandaise avec la législation internationale, principalement européenne.

Les principaux programmes inventoriés sont :

- Department of Enterprise, Trade and Employment : il s'assure de la conformité des normes en matière des TIC du pays avec les règles internationales et voit à l'application de la politique fiscale d'incitation à l'investissement;
- Department of Public Enterprise : il est responsable du développement d'une législation concernant les installations en télécommunication;
- Department of the Arts, Heritage, Gaeltacht and the Islands : il doit proposer au gouvernement une législation concernant les droits territoriaux en matière de télévision numérique.
- Department of Enterprise, Trade and Employment et l'Industrial Development Agency ont développé une politique d'investissement direct afin de favoriser le développement du commerce électronique.

Le gouvernement est aussi responsable des règles et des mesures législatives pour faciliter les transactions électroniques ainsi que de la déréglementation du marché des télécommunications et de plusieurs services connexes notamment les centres d'appels, les services financiers, les sites Internet, le commerce électronique, etc.

Une commission, qui relève du Minister for Public Enterprise, est établie pour négocier une disposition à l'échelle internationale en matière d'infrastructure de télécommunication. En parallèle, le Department of Enterprise, Trade and Employment en collaboration avec d'autres départements et agences dont le Department of Public Enterprise forment un consortium sur les mesures à prendre dans ce domaine.

► Recherche et développement (innovation)

Le gouvernement irlandais a adopté un plan d'action en matière de développement des TIC : infrastructures en télécommunications, développement du commerce électronique. Cependant, la R-D est un domaine presque uniquement réservé au milieu de la recherche universitaire. Certains ministères, notamment celui de la Justice, se penchent sur l'utilisation des TIC dans des domaines précis.

Le Department of Justice, Equality and Law Reform ainsi que le Department of Public Enterprise ont la responsabilité d'implanter et d'évaluer l'utilisation des preuves électroniques lors des procès.

Le Centre national des technologies dans le secteur de l'éducation a été mis en place à l'Université de Dublin pour gérer l'application du programme IT2000 et donner des conseils sur ses politiques au ministère de l'Éducation. De plus, on a créé une base de soutien dans le domaine des TIC dans au moins 24 centres régionaux de formation.

► Impacts

Il faut avant tout rappeler que l'Irlande a été favorisée par les subventions de l'Union Européenne et qu'il est difficile de savoir si les effets sont uniquement imputables aux politiques et programmes irlandais.

Les principaux impacts sont :

- L'Irlande est un des premiers exportateurs de logiciels au monde;

- 985 demandes de brevets en 1998 déposées auprès du Patent Office contre 796 en 1997;
- Plus de 30 % de la population possède un téléphone cellulaire;
- L'Irlande est devenue un modèle en Europe pour sa politique de développement des entreprises de nouvelles technologies.

3. TYPOLOGIE DES POLITIQUES ET POSITIONNEMENT DES PAYS SELON LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

(Développement de l'offre, diffusion des TIC, réglementation/privatisation, R-D en TIC)

On constate que l'Irlande accorde une importance particulière aux politiques et programmes de diffusion des TIC ainsi qu'à la déréglementation dans le milieu des télécommunications. Des efforts considérables sont mis en place afin de favoriser l'accès à Internet aux citoyens sans oublier le souci de réduire les disparités entre les régions éloignées et les centres urbains. Du côté des administrations publiques, le gouvernement les encourage à utiliser les TIC et à faciliter l'accès à leurs services par le biais des TIC. Quant à la R-D, il est le secteur le moins développé en Irlande cependant, avec la mise en place d'un Centre national des technologies, la R-D est appelée à prendre une place plus importante.

4. PERSONNE-RESSOURCE

Bernie Moran
Forfás : The National Policy and Advisory Board for Enterprise, Trade, Science, Technology and Innovation
Téléphone : +353 1 607 3134
Télécopieur : +353 1 607 3287
Courriel : info@forfas.ie

5. SOURCES

IRLANDE, Department of Enterprise Trade and Employment (Page consultée en juillet 2002). *Site*

du Department of Enterprise Trade and Employment, [en ligne], <http://www.entemp.ie>

IRLANDE, Forfás (Page consultée en juillet 2002). *Site du Forfás*, [en ligne], <http://www.forfas.ie>

IRLANDE, Gouvernement d'Irlande (Page consultée en juillet 2002). *Site du gouvernement irlandais*, [en ligne], <http://www.gov.ie>

OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques (Page consultée en juillet 2002). *Site de l'OCDE*, [en ligne], <http://www.oecd.org>

Massachusetts

PROFIL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE

L'État du Massachusetts est un État fédéré de la république des États-Unis. Le gouvernement est constitué selon la séparation des pouvoirs.

Le Gouverneur, élu par suffrage universel, est à la tête de la branche exécutive. Il est Chef administratif de l'État et commandant en chef de la Garde Nationale du Massachusetts. Le Conseil exécutif est formé du Lieutenant gouverneur et de huit conseillers élus pour autant de districts pour une période de deux ans. Le Conseil a le pouvoir constitutionnel d'approuver les nominations judiciaires et les pardons. Il peut aussi autoriser les dépenses du Trésor, approuver les nominations des conseillers constitutionnels si un poste est inoccupé quand la législation n'est pas en session, compile et certifie les résultats électoraux de l'État.

La branche législative est constituée d'un Sénat et d'une Chambre des représentants dont les membres sont élus pour une période de deux ans. Le Sénat compte 40 membres et la Chambre des représentants, 160 membres. Chaque branche élit son propre leader : le Sénat son Président et la Chambre le Speaker.

L'appareil judiciaire est constitué de la Cour suprême, de la Cour d'Appel et de la Cour régulière. La Cour suprême conseille et assiste le Gouverneur et la législature sur les questions de lois.

Enfin, le gouvernement est composé également de quatre Officiers constitutionnels, qui sont élus pour des termes de quatre ans. Ces Officiers sont : the Secretary of the Commonwealth, the Attorney General, the Treasurer and Receiver-General et the Auditor of the Commonwealth. Tous ces Officiers constitutionnels travaillent avec les conseils et les commissions d'État.

Le Massachusetts est formé de 14 comtés.

Source : PORTAIL DU GOUVERNEMENT DU MASSACHUSETTS (Page consultée le 26 juin 2002), *Site du gouvernement du Massachusetts*, [en ligne], <http://www.mass.gov/portal/index.jsp?pageID=intention&c=yourgovernment&v=navigatinggov&i=structurestategov>

1. IDENTIFICATION DES ORGANISMES

Au Massachusetts, on peut facilement observer une concertation et une participation active des différents intervenants du secteur privé et du secteur public. Plusieurs organismes se partagent les tâches en ce qui concerne le développement des programmes en matière de TIC. Cependant, c'est le ministère des Finances et de l'Administration qui prend le leadership en cette matière par l'entremise de sa division des TIC.

L'Information Technology Division (ITD) du ministère des Finances a été développée par le Bureau exécutif de l'administration et des finances (Executive Office for Administration & Finance (EOAF)). Un des buts du EOAF est de procurer aux autres agences de l'État des services administratifs et des expertises dans les domaines de la politique fiscale, des TIC et des ressources humaines. Ainsi, la division des TIC entre sous sa juridiction.

La mission de l'ITD est de s'assurer que le Massachusetts utilise une technologie de qualité, innovante et digne de confiance pour que le gouvernement livre de manière efficiente l'information et les services. La responsabilité générale de l'ITD est de mettre en place des standards en TIC, de revoir et d'approuver les plans stratégiques, d'être impliqué dans le développement, le design et l'opération des systèmes technologiques d'information et de gérer les systèmes centraux d'information.

L'ITD est un organisme central qui gère la majeure partie des TIC pour le gouvernement du Massachusetts. Il travaille de concert avec le secteur privé et les agences gouvernementales. Il initie lui-même une partie des programmes et des politiques en matière de TIC, mais il sert également de support aux initiatives émanant des agences du gouvernement. Les subdivisions de l'ITD sont au nombre de neuf :

1) Operational Services Bureau (OSB) : ce service est un groupe intégré qui travaille à établir des standards, supporte les nouvelles initiatives et développe des services appropriés. Comme une organisation de service à la clientèle, l'OSB fournit un support technique.

2) Enterprise Applications Bureau (EAB) : ce service procure un support et développe des logiciels pour les applications aux entreprises et à un nombre limité de systèmes départementaux.

3) Mass.gov Office : ce bureau est responsable du développement du portail du gouvernement du Massachusetts lequel intègre les services gouvernementaux et les organise pour répondre aux besoins des citoyens et non aux besoins de la structure gouvernementale.

4) Commonwealth Information Warehouse : cette division assure l'entretien, le développement, l'aide et les fournitures nécessaires aux départements du gouvernement. Il est utilisé comme support à la décision et outil de rapport (reporting tool) par 1700 utilisateurs du secteur public.

5) Strategic Planning Group (SPG) : ce groupe, composé du Investment Planning and Oversight Unit et du Special Projects Management Unit, est à la disposition des agences. Il consulte ces dernières sur la planification des investissements et les façons de recruter des fonds en TIC. Il est l'hôte de plusieurs rencontres dans le domaine. Il publie également le *IT Bulletin* sur une base trimestrielle, coordonne le projet MassMail pour le gouvernement avec le OSB, il gère les achats en informatique de bureau pour l'ensemble des services publics. Il collabore également avec les organisations nationales et étatiques et avec le secteur privé sur la gestion des technologies, les opérations et la planification stratégique.

6) Technology Finance Group : ce groupe assume les responsabilités suivantes : surveiller les bonds en dépenses de capital en TIC, surveiller les plans de dépenses et les budgets d'agences, gérer les plans de cotisations; etc.

7) Policy and Planning : cette division est responsable de l'architecture des TIC utilisée par les organismes publics, les standards et les politiques sont développés en collaboration avec le département exécutif et d'autres entités gouvernementales afin de promouvoir la connectivité de l'État, l'interopérabilité des systèmes et d'assurer une atteinte minimale des normes de performance. À travers les attentes des organismes, le gouvernement s'assure du sérieux, de la disponibilité et de la sécurité de ses ressources en TIC.

8) General Counsel : ce groupe est responsable de fournir des conseils légaux à l'ITD à propos des agences et les affaires reliées au E-gouvernement.

9) HR/CMS (Human Resources Compensation Management System) : ce service s'occupe de gérer les systèmes de compensation pour l'ensemble des employés de l'État. Une telle politique a été établie à cet effet, confirmant HR/CMS dans le rôle de l'Official Record of the Commonwealth.

Le Mass.Gov Office de l'ITD travaille de concert avec le Mass.Gov Advisory Board, qui est lui-même composé de hauts fonctionnaires du gouvernement et de représentants du secteur privé qui assurent le leadership nécessaire pour assurer le développement du portail et du e-gouvernement. Plusieurs autres sous-groupes travaillent également en partenariat avec le Mass.Gov Office.

Par ailleurs, le Task Group, mis en place par le Gouverneur en 2000, est le leader en ce qui concerne la coordination et l'intégration des politiques et des programmes au niveau du site Web (eGovernment). L'Information Technology Division demeure la principale source d'expertise en développement des TIC. Le Task Group travaille donc en étroite collaboration avec celui-ci. Ce groupe a été instauré pour assurer la direction et la coordination de la phase initiale de développement du projet Egovernment, avec l'aide des équipes de l'Information Technology Division. Ce groupe est composé de plus de 60 membres des secteurs publics et privés. Il comprend la majorité des gens du Cabinet, plusieurs leaders législatifs, le chef de la justice, les conseillers constitutionnels et exécutifs ainsi que des représentants des compagnies privées les plus importantes en matière de TIC.

Deux groupes se rapportent au Task Group : le Comité exécutif et le groupe de travail en politique, qui se subdivise en cinq sections. Leur mission est de coordonner et d'orienter les entités impliquées vers un développement de services gouvernementaux intégrés et orientés vers le client.

Le Massachusetts Technology Development Corporation (MTDC) a été instauré en 1978 par la législature du Massachusetts. Sa mission est de développer une stratégie économique qui capitalise sur les talents en technologies de l'État. Mis en place à l'aide de fonds publics, le MTDC s'autofinance aujourd'hui grâce à des investissements dans les entreprises qu'il a lui-même aidé. Il agit surtout par le biais des programmes d'investissements dans les petites entreprises, mais offre aussi une assistance en gestion.

2. DESCRIPTION DES PRINCIPALES POLITIQUES

Les programmes et les politiques du Massachusetts en TIC sont nombreux et diversifiés. Ils se retrouvent dans tous les types de stratégies de développement mis à jour, mais se concentrent un peu plus dans le développement de l'offre.

► Développement de l'offre (produits et services)

La stratégie orientée vers le développement de l'offre concerne principalement les services aux citoyens.

Les principaux programmes inventoriés sont :

- Epayments : développement d'un service centralisé de paiement électronique;
- Geographic Information System : service d'aide à la gestion du territoire pour les municipalités;
- E-Gov Recreational Licences : service d'inscription et de paiement en ligne;
- Professional Licence Renewal & Complaint Submission : service d'inscription, de plainte et de paiement en ligne;
- Online Submission of Applications for Environmental Permits & Certification : service d'inscription et de paiement en ligne;
- Comm-PASS Enhancement & eProcurement Portal : service de demande ou d'offre de services entre les entreprises et le gouvernement;
- CORI Automated Screening System (CASS) : service d'autorisation d'accès aux dossiers criminels des individus pour les autorités gouvernementales impliquées;
- Central Business Directory : bottin central des entreprises intéressées à l'exécution de divers travaux pour l'État;

- On-line Teacher Certification & Recruitment : service de recrutement par Internet;
 - Drivers Record Licence Lookup & Notification : service en ligne permettant aux individus et aux entreprises de vérifier et de faire des changements dans les dossiers de conducteurs;
 - eFiling of Non-Profit Financial Report : service qui permet d'accéder par Internet aux rapports financiers d'organismes sans but lucratif;
 - Municipal eFiling – Education Grants : applications électroniques pour les demandes de subventions en éducation;
 - MassCares : application qui facilite le travail en commun du milieu social.
- Diffusion des TIC (faciliter l'accès aux TIC)

Plusieurs programmes de facilitation à l'accès sont mis en place au Massachusetts, autant pour les citoyens que pour les employés de l'État. Les principaux programmes inventoriés sont :

- Combridge : messagerie standard pour le gouvernement;
- ECustomer Relationship Management : programme qui met en œuvre un système coordonné d'orientation des citoyens à travers le portail et il aide à rencontrer les besoins des citoyens peu importe le canal qu'ils utilisent pour interagir avec le gouvernement;
- Portal Fondation Development : offrir à tous des services gouvernementaux et privés centralisés et axés sur les besoins des citoyens;
- Massachusetts Community Network (MCN) : rendre accessible à tous les citoyens ou entreprises l'accès au réseau Internet à un coût raisonnable. Fournisseur gouvernemental de services Internet et de communication de données;

- Massachusetts Information Turnpike : réseau avancé d'échanges de données entre diverses instances afin de concentrer les efforts en R-D;
- Security Shared Service (S3) : interface uniforme pour tous.

► Réglementation/privatisation

La tendance gouvernementale en matière de TIC s'appuie sur le partenariat et la délégation de la gestion au secteur privé, ce que vient renforcer la stratégie d'autonomie qui sous-tend autant la réglementation/privatisation que le développement de l'offre. Les principaux programmes inventoriés sont :

- Agence pilote (nom inconnu) : est en cours d'implantation afin d'identifier les problèmes ou les aspects importants associés à une gestion décentralisée du contenu. Il s'agit en fait de léguer aux agences et organismes privés ou publics la gestion de leurs contenus respectifs disponibles à partir du site Mass.gov;
- EChild Support Enforcement : facilite le processus de paiement obligé des pensions alimentaires;
- Municipal eFiling – Executive Order 418 : enregistrement électronique des demandes de subventions pour les logements sociaux par les municipalités;
- The Commonwealth : groupe formé par quatre associations majeures qui représentent l'industrie des TIC. Ce groupe s'est constitué en 1999 afin de promouvoir le Massachusetts comme centre d'innovation technologique et de leadership dans le domaine des TIC. Il a également comme but de faire de la R-D. Le gouvernement ne participe pas directement à ce groupe, mais lui donne une vitrine par le biais du site du gouvernement. Il laisse donc au secteur privé l'initiative de la promotion de l'État en cette matière.

► Recherche et développement (innovation)

Le Massachusetts n'a pas négligé l'aspect de la R-D en matière de TIC en mettant en fonction plusieurs actions visant à stimuler l'innovation en ces domaines dont :

- Rational Unified Process Implementation : nouvelle méthode de développement de l'automatisation;
- Wireless for the Commonwealth : examen du potentiel et des applications de la technologie sans fil. Le ITD investigate une variété de technologies, services et mécanismes afin de procurer un réseau d'échange de données sans fil, associé à MAGnet, le système central du gouvernement. Les applications potentielles sont de fournir aux employés qui ont à travailler à l'extérieur du bureau central un réseau d'accès plus flexible; de faciliter les relocalisations des agences, qui parfois se retrouvent dans des locaux temporaires en leur procurant un réseau qui demeure accessible;
- Massachusetts Information Turnpike Initiative (MITI) : réseau avancé d'échanges de données entre diverses instances (le gouvernement, les écoles, les bibliothèques, les centres médicaux) afin de concentrer les efforts en R-D et qui permet une meilleure communication et des actions concertées de la part des différents intervenants;
- MTDC : programme d'aide financière et de soutien à la gestion pour le développement des entreprises technologiques.

► Impacts

Les indicateurs identifiés permettent de situer le Massachusetts parmi l'ensemble des États américains.

Les principaux impacts sont :

- Le Massachusetts est classé 1^{er} parmi les États américains en ce qui regarde l'ensemble de la situation des TIC;
- Cet État se classe en 1^{ère} position pour l'emploi en technologie de haut niveau;
- Il est 9^e pour les investissements en R-D;
- Il est 1^{er} dans le secteur du capital de risques dans le domaine des TIC;
- Cet État se situe à la 40^e position pour ce qui est des technologies dans les écoles et en 22^e position pour l'accès de la population à Internet.

3. TYPOLOGIE DES POLITIQUES ET POSITIONNEMENT DES PAYS SELON LES AXES DE DÉVELOPPEMENT (Développement de l'offre, diffusion des TIC, réglementation/privatisation, R-D en TIC)

On peut constater après le classement typologique des programmes et applications gouvernementales en matière de TIC, que le Massachusetts a mis beaucoup d'efforts dans le développement de l'offre. En effet, l'orientation principale prônée par le gouvernement est de rendre les citoyens autonomes en leur permettant de se servir eux-mêmes selon leurs besoins et de faire affaire avec le gouvernement grâce au portail intégré de l'État.

La stratégie consistant à privatiser et déréglementer n'est pas négligée par le Massachusetts, le portail de l'État est structuré selon les modèles émanant du secteur privé. Ainsi, la gestion du site, son contenu et les stratégies de développement qu'on y retrouve sont effectués en partenariat avec le secteur privé. À longue échéance, les espaces contenant des services ou des informations en lien avec le privé seront gérés uniquement par ce secteur.

Les deux autres stratégies, soient la R-D et la diffusion, ne sont pas mises de côté puisque le développement de l'offre ne saurait se réaliser sans un support technique approprié que permet une

recherche et un développement soutenu, ni sans la mise en place d'un ensemble d'outils technologiques de diffusion à large échelle.

Enfin, il faut noter que l'intervention de l'État dans le développement des TIC est fortement appuyée par le secteur privé.

4. PERSONNES-RESSOURCES

Val Asbedian
 Directeur, Strategic Planning Group
 Information Technology Division
 One Ashburton Place, Room 801
 Boston, MA 02108
 Téléphone : (617) 626-4400
 Télécopieur : (617) 727-3766
 Courriel : Val.Asbedian@itd.state.ma.us

Claudia Boldman
 Directrice, Policy and Planning
 Information Technology Division
 One Ashburton Place, Room 801
 Boston, MA 02108
 Téléphone : (617) 626-4422
 Télécopieur : (617) 727-3766
 Courriel : Claudia.Boldman@itd.state.ma.us

5. SOURCES

GOVERNMENT OF MASSACHUSETTS (Page consultée le 24 juin 2002). *Site du gouvernement du Massachusetts*, [en ligne], <http://www.mass.gov/portal/index.jsp>

GOVERNMENT OF MASSACHUSETTS (Page consultée le 25 juin 2002), *The Promise of Electronic Government*, [en ligne], http://www.state.ma.us/itd/massgov/publications/strategicplan/0_executive_summary.htm

INFORMATION TECHNOLOGY DIVISION (Page consultée le 28 juin 2002), *Site de l'Information Technology Division*, [en ligne], <http://www.state.ma.us/itd/>

ANALYSE COMPARATIVE DES AXES DE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

A U S T R A L I E	F I N L A N D E
--------------------------	------------------------

Identification des organismes	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des Finances : organisme responsable - Ministère des Services administratifs : achats gouvernementaux - Ministère de l'Industrie, de la Technologie et du Commerce : liaison avec les entreprises - National Office for the Information Economy: aide à développer et coordonner les politiques - Comité interministériel : définit le schéma directeur des TIC 	<ul style="list-style-type: none"> - Technology Department : rédaction des politiques, financement, développement et promotion - Finnish Communications Regulatory Authority : responsable du développement de la société de l'information - Bureau du premier ministre : responsable de la coordination - Science and Technology Policy Council: responsable des politiques de science et technologie
--------------------------------------	---	--

Programmes et politiques

Développement de l'offre	Politiques favorisant les milieux éloignés et les écoles par ex : <ul style="list-style-type: none"> - Chèques-éducation - Appui aux gouvernements locaux - Aide les communautés isolées - Expansion de l'utilisation des téléphones cellulaires 	Développer un partenariat entre le public et le privé par ex. : <ul style="list-style-type: none"> - Fonds d'investissement pour développer les produits en TIC - Centres d'excellence pour la coopération entre les centres de recherche et les entreprises locales
Diffusion	Support particulier aux régions rurales et secteur de l'éducation par des politiques par ex. : <ul style="list-style-type: none"> - Stimuler l'utilisation d'Internet - Réseau entre l'éducation et la formation continue - Appui aux régions rurales pour les TIC 	Place importante accordée aux entreprises privées par ex. : <ul style="list-style-type: none"> - Programmes sur la promotion de la performance - Programmes de promotion des activités basées sur l'expertise
Réglementation/privatisation	Réseau national de télécommunications	Politique de libre concurrence et déréglementation
Recherche et développement	<ul style="list-style-type: none"> - Politiques de recherche et d'innovation réservées particulièrement aux organismes publics de recherche dont les principaux intervenants sont les Centres de recherche en coopération (CRC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme en R-D - Augmentation de la compétitivité internationale - Politique d'aide aux entreprises du privé - Base de données sur l'innovation - Programme d'évaluation du système d'innovation
Impacts	L'industrie des TIC a progressé à un taux annuel de 12 % au cours des cinq dernières années	<ul style="list-style-type: none"> - 2^e position mondiale vers une société de l'information - 1^{ère} place pour l'utilisation des TIC - Tarifs de télécommunications les moins élevés - Production industrielle des TIC : 13 % de la production industrielle totale

Typologie des politiques et positionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Part importante du budget à la R-D - Développement de l'offre aux milieux éloignés et aux écoles - Programme de diffusion peu nombreux, mais impacts considérables - Réglementation/privatisation, une seule politique 	<ul style="list-style-type: none"> - Effort mis dans les quatre axes de développement - Place importante au développement de l'offre - Part importante du budget à la R-D
---	---	--

DANS QUELQUES PAYS DE L'OCDE – TABLEAU SYNTHÈSE

IRLANDE	MASSACHUSETTS
<ul style="list-style-type: none"> - Department of Enterprise, Trade and Employment : coordonne les politiques, règles et programmes issus de l'UE - Inter-Departmental Committee on Science and Technology : revoit et examine les propositions de dépenses - Irish Council for Science, Technology and Innovation: suggère des orientations 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des Finances et de l'Administration : organisme responsable - Information Technology Division (ministère des Finances et de l'Administration) : gère les TIC pour le gouvernement - Task Group (privé/public) : coordonne et intègre les politiques et programmes pour le site Web - Massachusetts Technology Development Corporation : développe une stratégie économique
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les disparités entre les milieux ruraux et urbains - Fournir les services manquants dans les zones rurales - Faciliter les paiements électroniques 	<p>Stratégie orientée vers le développement de l'offre des services électroniques, par ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Geographic Information System - Central Business Directory
<p>Place importante aux programmes visant l'accès à Internet, par ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourage les services publics à utiliser les TIC - Stratégie de service social intégré - Promotion de l'utilisation des TIC dans les écoles - Promotion du commerce électronique - Adaptation des TIC aux régions 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux TIC pour les citoyens et les employés de l'État - Rendre le réseau Internet accessible à tous les citoyens et entreprises - Échange avancé d'information entre instances publiques
<p>Programmes visant les télécommunications par ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conformité des règles en TIC avec les norme internationales - Installations en télécommunications - Droits territoriaux en matière de télévision numérique - Politique d'investissement direct 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat et délégation de la gestion et de la promotion des TIC au secteur privé - Expérience de gestion décentralisée
<ul style="list-style-type: none"> - Domaine presque uniquement réservé à la recherche universitaires - Centre national des technologies dans le secteur de l'éducation - Utilisation des preuves électroniques lors de procès 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'automatisation - Développement d'un réseau d'échange de données sans fil - Aide financière pour le développement des entreprises technologiques
<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} exportateur de logiciels - 985 demande de brevets - Un modèle en Europe 	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} parmi les États américains en ce qui regarde l'ensemble de la situation des TIC - 1^{ère} position pour l'emploi en technologie de haut niveau - 9^e pour les investissements en R-D - 1^{er} dans le secteur du capital risques en TIC
<ul style="list-style-type: none"> - Importance des politiques de diffusion des TIC - Efforts considérables pour l'accès à Internet - Encourage l'utilisation des TIC - La R-D est le secteur le moins développé 	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervention de l'État dans le développement des TIC est fortement appuyée par le secteur privé - Beaucoup d'efforts dans le développement de l'offre - Une recherche et un développement soutenu